



Doc. 14450 Part 1
24 janvier 2018

L'évolution de la procédure de suivi de l'Assemblée (janvier-décembre 2017) et l'examen périodique du respect des obligations de l'Estonie, de la Grèce, de la Hongrie et de l'Irlande

Amendement¹ n° 13

Dans le projet de résolution, paragraphe 5.4, remplacer les mots «qui apporte une amélioration dans l'ordre constitutionnel du pays malgré le regrettable report, après la tenue des prochaines élections générales, de l'instauration d'un système électoral entièrement à la proportionnelle»

par les mots suivants:

«qui améliorent globalement l'ordre constitutionnel du pays».

Note explicative

Les mots à remplacer apparaissent également plus loin, au paragraphe 6.5, qui fait état de préoccupations d'ordre général. Il convient par conséquent de supprimer ces mots du paragraphe 5, qui présente les éléments positifs du bilan.

Déposé par:

CHUGOSHVILI Tamar, Géorgie, SOC
GOGUADZE Nino, Géorgie, CE
KATSARAVA Sofio, Géorgie, SOC
PRUIDZE Irina, Géorgie, NI
TSKITISHVILI Dimitri, Géorgie, SOC

1. 2018 - Première partie de session

